

Publié le 16/06/2016 à 07:56, Mis à jour le 16/06/2016 à 09:35

Après l'annulation, quel avenir pour le centre commercial ?

Portes de Gascogne - Val Tolosa



La réalisation du centre commercial Val Tolosa pourrait aller à son terme sur cette partie du plateau de la Ménude, malgré l'annulation du premier permis de construire./DR Airimage.fr

L'annulation du permis de construire du centre commercial Val Tolosa, à **Plaisance-du-Touch**, ne remettrait pas en cause sa réalisation. Un second permis pourrait être accordé rapidement.

Le permis de construire du centre commercial géant Val Tolosa est annulé, et alors ? C'est le constat qui se dresse, après le jugement de la cour administrative d'appel de Bordeaux, rendu ce mardi 14 juin. Après plus de 7 ans de procédure, les opposants ont obtenu l'annulation d'un permis qui date de 2009. Victoire incontestable.

Mais paradoxalement, après cette décision qui va clairement dans leur sens, la réalisation du centre commercial de 150 boutiques, parmi les 10 plus grands de France, n'a peut-être jamais été aussi concrète.

En effet, un second permis de construire sera délivré par la mairie de Plaisance-du-Touch, probablement autour du 15 juillet. Ce second permis «ressemble trait pour trait au premier», selon les opposants. Mais il inclut des considérations environnementales nouvelles, et le commissaire enquêteur pourrait y être sensible dans ses conclusions. Les résultats de l'enquête publique, à laquelle ont participé de nombreux riverains, devraient être connus avant la fin du mois de juin.

Un second permis signé en juillet ?

Puis tout pourrait s'enchaîner rapidement. Début juillet, c'est le conseil départemental qui adoptera, en commission permanente, le déclassement de certains tronçons de routes départementales, permettant la construction de Val Tolosa.

Une étape indispensable, à laquelle s'est engagé le Département dans l'accord-cadre, signé avec l'État et Unibail, le 31 mars dernier. Cet accord-cadre, dénoncé par certains opposants comme l'«intervention directe» de l'Elysée, est le véritable tournant du dossier. Le maire de Plaisance-du-Touch l'affirme : le président du conseil départemental s'est engagé, et d'ici le 15 juillet, il signera le nouveau permis de construire.

Pour autant, le collectif «Non à Val Tolosa» ne désarme pas. Il a déjà prévu une action en direction des 54 conseillers départementaux, pour tenter de retarder le vote du déclassement des voiries. Il avance que le Département «risque de prendre une décision hâtive». Des procédures sont toujours en cours, notamment sur les demandes de destruction d'espèces protégées, par l'État et le Département. «Les vacances arrivent, nous préconisons d'attendre quelques semaines, de remettre les choses à plat, et nous y verrons plus clair», explique Pascal Barbier, coprésident du collectif «Non à Val Tolosa», qui estime toujours le projet de centre commercial «inutile, démesuré, inadapté».

Le chiffre : 150

boutiques >Val Tolosa. Le centre commercial prévoit 150 boutiques, dont un hypermarché de plus de 60 000 m². Le promoteur a ajouté au projet 2 000 m² de commerces de circuits courts et bio, un cinéma et une médiathèque privée.

Des commerçants se mobilisent

Des commerçants de Tournefeuille, ville voisine de Plaisance-du-Touch, ont apposé des bandeaux de deux mètres de large pour dire non au projet Val Tolosa, samedi 11 juin. Cela fait maintenant plus de quinze ans que les commerçants de Tournefeuille luttent contre le projet. Philippe Daurat, caviste, explique par exemple que «si ce projet de centre commercial voit le jour, le client, par réflexe, prendra son vin dans la grande surface. Le chiffre va s'en ressentir, je serai obligé de supprimer un emploi. Et puis, il y a le côté humain, le conseil, l'accueil. Dans les hypers, tout est uniformisé. Et la ville sera morte.» La libraire, la boulangère, l'opticien, le primeur, tous les artisans, ceux qui ne sont pas franchisés se sentent concernés. Ils ont créé des dépliants, envoyés aux associations des commerçants de quarante villes, jusqu'à Auch.

M.G.